

LES RISQUES D'ACCIDENTS DOIVENT ETRE SUPPRIMES A PORTE DE LA VILLETTE

Alerté par les représentants du personnel, SOLIDAIRES s'est rendu au terminus de Porte de la Villette pour constater les défaillances au niveau des cheminements. Celles-ci étant nombreuses et les risques pour les agents étant multiple, un droit d'alerte a été déposé sur la ligne 7. L'enquête conjointe confirmera les constats et aboutira à un accord sur l'ensemble des demandes du syndicat SOLIDAIRES.

Le terminus de Porte de la Villette, un parcours d'obstacles

Le CHSCT demande depuis des années de déployer les cheminements en enrobé à MTS. La ligne 7 a fini par obtenir les investissements nécessaires pour améliorer l'accès aux positions de garages dans le faisceau de voies à Porte de la Villette. Malgré les travaux entrepris pour les mettre en bitume, de nombreux chemins de planches subsistent, comme sur la Voie R. On nous répète sans cesse que la sécurité n'a pas de prix, mais le prix de cette dernière a été décisive pour ne pas améliorer la voie qui mène à l'atelier. En effet, les planches lorraines sont en mauvais état. Elles sont cassées et attaquées par les infiltrations. L'éclairage y est défaillant (IAT 608) et les cheminements sont proches du rail de traction. La traversée de voie à proximité de l'ADV 540 est complètement humide rendant le cheminement dangereusement glissant à proximité du rail.

La traversée de voie en tête de quai 2 (au droit du rupteur 2-32) présente, du fait du tapis PA, une différence de niveau pouvant engendrer des chutes.

Même si l'enrobage a été bien réalisé et a respecté le cahier des charges, il n'empêche que sur la voie PB et la voie A, des butons épais (peint en blanc) dépassent du cheminement.

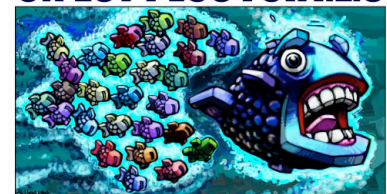
Entre les positions de garage 5PB et 1-2, dans la zone des ADV 528 et 530, l'éclairage est insuffisant et comme si cela ne suffisait pas, des butons surélevés y sont également présents.

La situation du terminus étant inacceptable, SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT pour les risques graves suivants : chute, électrisation et écrasement

Une enquête conjointe direction et CHSCT a été organisée en fin d'après-midi.



**SYNDIQUÉ.E.S,
ON EST PLUS FORT.E.S**



[HTTP://WWW.SOLIDAIRES.ORG/](http://www.solidaires.org/)

Solidaires

La direction est en accord avec les demandes de SOLIDAIRES

Le constat de la situation n'a pas été contesté par la direction. SOLIDAIRES a établi des demandes pour l'ensemble des défaillances. La ligne 7, en présence des services techniques, a accepté l'ensemble de nos revendications : reprendre le bitume aux abords des butons en faisant un plan incliné ; remplacer le cheminement au droit de l'ADV 540 et mettre à niveau celui de l'ADV 520 ; remettre en état de marche l'éclairage de la voie R et renforcer celui entre les ADV 528 et 530 ; mettre à niveau la traversée de voie au droit du rupteur 2-32 et changer les premières dalles de caniveaux ; remplacer les planches cassées ou abimées voie R et trouver une solution pérenne pour ces cheminements ; prolonger le cheminement de l'IAT 694 vers le coffret d'éclairage 4PB-5PB.

La direction de la ligne 7 accepte les demandes de SOLIDAIRES



ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



RELATIVE À DES SITUATIONS DE RISQUE GRAVE
OU À DES INCIDENTS RÉPÉTÉS AYANT RÉVÉLÉ UN RISQUE GRAVE
(Arrêté du 15 septembre 1988 modifiant l'arrêté du 8 août 1986 - Code du Travail : art. L 236.7 alinéa 5)

Fiche à adresser dans les 15 jours à l'Inspecteur du Travail, en double exemplaire

L'ÉTABLISSEMENT

Nom ou raison sociale de l'entreprise : RATP

Adresse de l'établissement : Établissement MTS, 54 Quai de la Rapée, 75599 CEDEX 12

Activité économique : Transport de Voyageurs Code APE : 6921 Effectif du personnel occupé :

LA SITUATION DE RISQUE GRAVE

Date et heure du fait générateur : Le 03 Avril 2017 à 13h13

Poste de travail concerné : Personnel circulant dans le Terminus de Porte de la Vilette Ligne 07

Nature du risque : Risque de chute, d'écrasement et d'électrisation

Nom et qualification du ou des salariés exposés :
Personnel circulant dans le Terminus de Porte de la Vilette Ligne 07

L'ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Analyse des causes de la situation de risque grave, ou de l'incident (ou des incidents) ayant révélé un risque grave :

- Des cheminements cassés et instables.
- Des renforts de traverses sont posés sur les cheminements bitumes.
- Des traversées de voie présentent des différences de niveau et sont sous des infiltrations.
- Manque d'éclairage de certaines zones.

Mesures de prévention préconisées et suites données (notamment actions de formation appropriées) :

*Reprendre le bitume aux abords des tubos en faisant un plan incliné de chaque côté
Remplacer le cheminement au droit de l'AdV 520. Mettre à niveau le cheminement au droit de l'AdV 528 et AdV 530.
Remise en état de la voie R et renforcer l'éclairage entre AdV 528 et AdV 530.
Mettre à niveau traversée de voie au droit du rupteur 2-32 et changer les premières dalles de ciment - abimer voie R et trouver une solution pérenne
Remplacer les planches cassées ou abimées voie R et traverser une solution pérenne pour ces cheminement. Prolonger le cheminement de l'AdV 524 vers le contact 473/525
organiser réunion à pied d'œuvre pour bien accéder les besoins*

Nom et qualité des personnes ayant effectué l'enquête :

*[Redacted] Mission PRPS - M. Arouls - élu CHSE
[Redacted] UOL 07
[Redacted] Pôle Technique MTS*

Les Membres de la Direction étant en accord avec les préconisations, des élus de SOLIDAIRES le droit Alerter.

Date de l'enquête : 03 / 04 / 17

Signature du président,
le chef d'établissement ou son représentant

[Redacted signature]

[Redacted signature]

[Redacted signature]

Signature du représentant du personnel
au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

M. Arouls

[Signature]